

# **Tower Research Capital Europe Limited**

---

**Numéro de référence de l'entreprise 466464**

**The Minster Building, 21 Mincing Lane, London EC3R 7AG, Royaume-Uni**

**Informations prudentielles pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

---

## Table des matières

- Introduction
  - Présentation des informations et description de l'activité
  - Dispositifs de gouvernance interne chez TRCEL
  - Objectifs et politiques de gestion des risques
  - Champ d'application
  - Fonds propres
  - Vue d'ensemble de l'exposition aux facteurs K
  - Exigence K-FOR (charges fixes)
  - Exigence de fonds propres et adéquation des fonds propres au 31 décembre 2024
  - Informations sur la politique de rémunération
  - Politique d'investissement
- 

### 1. Introduction

Les informations suivantes sont fournies conformément aux exigences énoncées à la section MIFIDPRU 8 du manuel prudentiel de la FCA. Ces informations n'ont pas été auditées par les commissaires aux comptes de la Société.

### 2. Présentation des informations et description de l'activité

Tower Research Capital Europe Limited (« **TRCEL** » ou la « **Société** ») est une entreprise d'investissement MIFIDPRU **non-SNI** dotée d'un capital minimum de **750 000 £**, agréée et supervisée par la **Financial Conduct Authority** (« **FCA** »). L'activité principale de la Société en **2024** a consisté en des opérations de négociation pour compte propre sur actions et contrats à terme sur divers lieux de négociation réglementés. Les données présentées dans ce rapport se rapportent à la situation réglementaire de TRCEL au **31 décembre 2024**. Le cadre prudentiel applicable à TRCEL est défini dans le **FCA Handbook**, au sein du recueil prudentiel **MIFIDPRU** pour les entreprises d'investissement MiFID.

Ces informations prudentielles sont préparées uniquement afin de satisfaire aux exigences réglementaires de publication d'informations sur les objectifs et politiques de gestion des risques de la Société, sa gouvernance, ses fonds propres, sa position en capital, ainsi que son approche

d'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres et de son exposition aux risques de marché et aux risques pour l'entreprise.

Les informations sont publiées **au moins une fois par an** et mises en ligne sur le site de la Société (<https://tower-research.com/disclaimers/>) dès que possible après l'achèvement des états financiers annuels.

### 3. Dispositifs de gouvernance interne chez TRCEL

Les éléments ci-après décrivent les dispositifs de gouvernance en vigueur chez TRCEL au **31 décembre 2024**.

#### 3.1 Conseil d'administration

Le **Conseil d'administration** de TRCEL (le « **Conseil** ») détermine les objectifs stratégiques de la Société et assume la responsabilité ultime de la bonne gestion de l'ensemble des risques. Avec l'appui et les avis du **Comité des risques**, le Conseil fixe l'**appétence au risque** de TRCEL et la manière de gérer le **risk management** d'entreprise. Le Conseil se réunit **trimestriellement**.

Un représentant du département **Conformité** assiste aux réunions du Conseil afin de fournir des informations supplémentaires de gestion permettant au Conseil de prendre des décisions éclairées concernant la stratégie de l'entreprise et la supervision des risques.

#### 3.2 Comité des risques

Le **Comité des risques** (« **RC** ») constitue l'organe de gouvernance principal pour l'évaluation quotidienne de l'environnement de risques de la Société et se réunit **trimestriellement**, ou plus fréquemment si nécessaire.

Le Comité des risques est notamment chargé :

- de conseiller et soutenir le Conseil sur l'appétence globale actuelle et future au risque de TRCEL et sur la stratégie associée, ainsi que sur sa mise en œuvre, de manière à ce qu'elles soient alignées sur les objectifs commerciaux, la culture d'entreprise et les valeurs de TRCEL ;
- de superviser la mise en œuvre des stratégies de **gestion du capital** et de **liquidité** ainsi que de tous les autres risques pertinents (risque de marché, risque pour l'entreprise, risque opérationnel — y compris les risques juridiques et informatiques — et risques de réputation) afin d'en évaluer l'adéquation au regard de l'appétence et de la stratégie approuvées ;
- de formuler au Conseil des recommandations sur les ajustements nécessaires de la stratégie de risques résultant, entre autres, de l'évolution du modèle économique de TRCEL, des conditions de marché ou des recommandations de la fonction de gestion des risques ; et
- d'examiner plusieurs scénarios possibles, y compris des scénarios de **stress**, pour évaluer la réaction du profil de risque de TRCEL à des événements externes et internes.

### 3.4 Publication des mandats d'administrateur

Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, **deux administrateurs** n'ont détenu **pas plus d'un mandat** d'administrateur en dehors de TRCEL, et **un administrateur** n'a détenu **aucun mandat** en dehors de TRCEL.

### 3.5 Diversité

TRCEL s'engage à promouvoir l'**égalité**, la **diversité** et l'**inclusion** au sein de ses effectifs, notamment pour les nominations au sein de l'organe de gestion de TRCEL. Les nominations ou reconductions tiendront donc dûment compte des avantages de la diversité en favorisant l'indépendance d'opinion et une prise de décision saine.

TRCEL veille à ce que l'organe de gestion soit composé de personnes possédant les compétences et l'expérience requises pour leur fonction, jouissant d'une réputation suffisante, d'honnêteté et d'intégrité, et à ce que les membres du Conseil promeuvent la diversité au travail.

## 4. Objectifs et politiques de gestion des risques

### 4.1 Vue d'ensemble

L'approche du Conseil en matière de gestion des risques consiste à s'assurer que **tous les risques matériels** sont définis, compris et gérés efficacement au moyen de contrôles et d'autres techniques d'atténuation.

La gestion des risques vise à identifier les principaux risques susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs stratégiques de la Société, à mettre en place des contrôles appropriés pour gérer ces risques, et à s'assurer de l'existence de systèmes de **suivi** et de **reporting** permettant de vérifier que les contrôles restent robustes et évoluent en fonction du profil de risque de la Société.

Les activités de la Société l'exposent à certains **risques prudentiels**. Ces risques sont examinés régulièrement et la Société cherche à limiter tout effet défavorable sur sa performance financière.

Le Conseil a la responsabilité globale de la mise en place et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société. Les politiques de gestion des risques sont définies pour identifier les risques encourus, fixer des **seuils de tolérance** et des contrôles appropriés, et assurer le suivi des risques. L'appétence et les politiques de risque sont revues régulièrement pour tenir compte des conditions de marché et des activités de la Société.

Plusieurs rapports de risque (par exemple, **indicateurs quotidiens** et **mesures de P&L**) sont produits au niveau des activités ou des desks de trading. Chaque desk suit ses positions et facteurs de risque via la plateforme de risque **temps réel** de la Société, les dépassements étant **escaladés** conformément au processus de gestion des risques. Toute activité de trading est soumise à des contrôles **prédéclaratifs** et **post-négociation** étendus ; les demandes de **nouveaux produits** et de **nouveaux limites** font l'objet d'un processus formel de demande, d'examen et d'approbation par l'équipe mondiale de gestion des risques. Les indicateurs clés de risque sont suivis à une fréquence adaptée au risque, des seuils de tolérance étant fixés et suivis dans le cadre d'un examen trimestriel et du processus global de gouvernance.

Le Comité des risques se réunit trimestriellement pour examiner les principaux indicateurs ; la réunion est suivie par les responsables métiers ainsi que par les responsables régionaux Risques, Juridique et Conformité.

Le **Chief Risk Officer Royaume-Uni** surveille le risque de marché global de la Société. Il fait partie d'une fonction **Risques** indépendante à l'échelle du groupe Tower.

## 4.2 Déclinaison des objectifs et politiques par catégorie de risques

### 4.2.1 Risque de marché

Le **risque de marché** résulte du **risque de prix** et du **risque de change** portant sur les instruments financiers du **portefeuille de négociation**. La Société réalise un volume quotidien relativement élevé de transactions, et ce portefeuille est étroitement suivi par l'équipe de gestion des risques, avec divers **limites de risque** en place.

En **intra-journée** comme en fin de journée, le portefeuille de négociation est **couvert** au moyen des stratégies déployées, des **dérivés** couvrant les positions **actions au comptant**. Un régime de **tests de résistance internes** sur le risque de prix est en place, calculé et suivi régulièrement, afin de s'assurer de l'existence de fonds propres suffisants pour atténuer l'impact de mouvements de marché significatifs sur le portefeuille de négociation. Les tolérances et limites de risque sont approuvées **chaque trimestre** par le Comité des risques. En outre, la Société gère le risque de change par un **suivi quotidien** des positions par devise et, en règle générale, **couvre** ses expositions en devises autres que la devise fonctionnelle.

### 4.2.3 Risques opérationnels liés au flux de négociation quotidien

Le **risque opérationnel** est le risque de perte résultant de processus **automatisés** ou **manuels** inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Compte tenu de la nature des activités de la Société, celle-ci est exposée au risque opérationnel dans tous les aspects de son activité quotidienne, principalement liés à son activité de trading. Une fonction **Risques** dédiée identifie et suit l'ensemble des aspects du risque opérationnel, en évaluant les contrôles d'atténuation appropriés pour réduire l'impact de pertes potentielles.

Le **risque cyber** est omniprésent dans notre environnement et nous avons mis en place plusieurs contrôles pour atténuer le risque d'attaque informatique ou d'accès non autorisé à notre infrastructure de négociation. Ces contrôles font l'objet d'un examen permanent et sont testés régulièrement.

### 4.2.4 Risque de concentration

Le **risque de concentration** apparaît lorsque plusieurs contreparties exercent des activités similaires, dans une même région géographique ou présentant des caractéristiques économiques analogues, susceptibles d'affecter de manière similaire leur capacité à honorer leurs obligations contractuelles en cas de variation des conditions économiques, politiques ou autres. Compte tenu de son modèle économique, ce risque existe pour les positions relatives du portefeuille de négociation ainsi que pour la **concentration** des **trésoreries** auprès des différents **établissements de crédit** avec lesquels la Société entretient des relations. La Direction suit la répartition des actifs et des éléments hors bilan par contrepartie et veille à disposer de **relations multiples** avec des établissements de crédit. Pour les sociétés de trading pour compte propre, la

concentration des lieux de **compensation** du portefeuille de négociation est importante. À cet égard, la Direction a **augmenté** en 2021 le nombre de relations de compensation générale au-delà d'une seule relation.

#### 4.2.5 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** est le risque que la Société ne puisse pas honorer ses obligations financières à échéance. Compte tenu de la nature actuelle des activités de la Société, ses principaux passifs sont des passifs financiers évalués à la juste valeur, des montants dus aux parties liées et des passifs de **fonds de roulement**, essentiellement liés aux paiements de rémunération. Afin d'assurer des ressources **liquides** suffisantes, la Direction réalise divers **scénarios de stress** de liquidité. Les résultats sont reportés au moins **trimestriellement** afin de s'assurer de l'existence de marges suffisantes pour faire face aux obligations à leur échéance, en conditions normales comme en conditions de stress. La Société a **peu d'appétit** pour les actifs **illiquides** matériels à son bilan à un instant donné.

## 5. Champ d'application

Les exigences de publication de **MIFIDPRU 8** s'appliquent **uniquement à TRCEL**. La Société ne fait pas partie d'un groupe soumis à une **surveillance consolidée** ; les informations sont donc publiées sur une **base individuelle (solo)**.

## 6. Fonds propres

La politique de la Société est de demeurer **bien capitalisée** et **solidement financée**. TRCEL maintient une base de capital solide afin de soutenir le développement de l'activité et de satisfaire en permanence aux exigences réglementaires en capital.

Le tableau ci-dessous récapitule les **fonds propres réglementaires** au **31 décembre 2024**.

**Tableau 6 — Fonds propres**

	31 décembre 2024 (£'000)
Capital social émis	14 500
Réserve de contribution en capital	15 903
Autres réserves	114
Résultats non distribués audités	16 494
<b>Capital de niveau 1 (Tier 1)</b>	<b>47 011</b>
<b>Déductions</b>	
Actifs d'impôt différé	(3 847)
Ajustement d'évaluation additionnel	(394)
<b>Capital Tier 1 ajusté</b>	<b>42 770</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>42 770</b>
Fonds des actionnaires	47 011

Il n'existe qu'une **seule catégorie** d'actions ordinaires. Aucune restriction ne s'applique à la distribution de dividendes ni au remboursement du capital.

## 7. Vue d'ensemble de l'exposition aux facteurs K

Les facteurs K **matériels** auxquels TRCEL est exposée sont présentés ci-après. Les méthodologies pertinentes et les exigences correspondantes au **31 décembre 2024** sont divulguées.

### 7.1 Facteur K : Risque de marché (Risk to Market)

Le **risque de marché** correspond au risque de variation de la valeur des positions d'investissement en raison de l'évolution des marchés, notamment les mouvements de taux d'intérêt et de change ainsi que les fluctuations des prix des instruments. Il est directement influencé par la **volatilité** et la **liquidité** des marchés où sont négociés les instruments sous-jacents. La Société est exposée au risque de marché **en intra-journée et du jour au lendemain**.

Le **risque de change** est le risque de perte lié aux fluctuations des **taux de change**. Pour les actifs et passifs non liés au trading, les expositions sont suivies et, si nécessaire, **réduites** par des opérations **au comptant**.

TRCEL est exposée aux composantes suivantes du risque de marché : - **Risque de position** sur ses positions actions ; et - **Risque de change** sur son portefeuille de négociation et sur l'ensemble du bilan.

Pour le risque de position actions, TRCEL applique le **K-NPR** à **l'ensemble** de son portefeuille de négociation brut, selon la **méthode standard actions** des articles **342-343 du CRR britannique**.

Le tableau ci-dessous récapitule l'exigence de risque de marché (facteur K) au **31 décembre 2024**, avec comparatif **2023**.

**Tableau 7.1 — K Risque de marché**

	31 décembre 2024 (£'000)	31 décembre 2023 (£'000)
Exigence de risque de position actions	4 983	6 543
Exigence de risque de position de change	3 808	4 043
Exigence de risque de position sur matières premières	2 058	—
<b>Total</b>	<b>10 849</b>	<b>10 856</b>

### 7.2 Facteurs K de risque pour l'entreprise (Risk to Firm)

#### 7.2.1 K-TCD : Risque de défaut de contrepartie

Le **risque de crédit de contrepartie** est le risque qu'une contrepartie fasse défaut avant le **règlement final** des flux de trésorerie de la transaction. TRCEL négocie des **contrats dérivés**

compensés **directement ou indirectement** par une **contrepartie centrale (CCP)**. Dès lors, la Société n'est pas exposée à des positions entraînant une **charge K-TCD**.

### 7.2.2 K-CON : Risque de concentration

K-CON est calculé conformément à **MIFIDPRU 5.7**. Les expositions **matérielles** détenues par la Société concernent des **établissements de crédit** et certaines **entités affiliées** du groupe Tower. **Aucune exposition** détenue au **31 décembre 2024** (2023 : néant) n'a généré d'exigence additionnelle de fonds propres au titre de K-CON.

### 7.2.3 K-DTF : Flux de négociation quotidien

Étant donné que l'activité principale de la Société est la **négociation pour compte propre**, K-DTF constitue un élément **matériel** de son profil de facteurs K. La Société négocie principalement des **dérivés actions cotés** et des **positions actions au comptant**. Le tableau ci-dessous présente K-DTF au **31 décembre 2024**, ventilé entre dérivés et actions au comptant, avec comparatif.

**Tableau 7.2.3 — K-DTF**

	31 décembre 2024 (£'000)	31 décembre 2023 (£'000)
Flux de négociation quotidien – Opérations <b>au comptant</b>	647	842
Flux de négociation quotidien – Opérations <b>sur dérivés</b>	3 054	2 614
<b>Exigence totale</b>	<b>3 701</b>	<b>3 456</b>

## 8. K-FOR (Exigence de charges fixes)

### 8.1 Introduction

L'**article 13 de l'IFR** exige que la Société détienne des fonds propres **au moins équivalents à un trimestre** de ses **charges fixes** de l'exercice précédent. La Société utilise les montants issus du référentiel comptable applicable, **IFRS**, tel qu'appliqué à ses **états financiers audités** annuels.

### 8.2 Calcul du FOR

Le calcul ci-après (tableau 9), établi conformément à **MIFIDPRU 4.5**, représente les **charges fixes** des **derniers états financiers audités** au **31 décembre 2024**.

## 9. Exigence de fonds propres et adéquation des fonds propres au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous présente la **position d'adéquation en capital** de la Société au **31 décembre 2024**, avec comparatif **2023**.

**Tableau 9 — Adéquation des fonds propres**

	31 décembre 2024 (£'000)	31 décembre 2023 (£'000)
Exigence minimale <b>permanente</b> de capital	750	750
<b>Exigence de charges fixes (A)</b>	<b>7 578</b>	<b>7 751</b>
<b>Exigence totale de facteurs K (B)</b>	<b>14 550</b>	<b>14 312</b>
- dont : Risque de marché	10 849	10 856
- dont : Risque pour l'entreprise	3 701	3 456
<b>Exigence de fonds propres (Max (A, B))</b>	<b>14 550</b>	<b>14 312</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>42 770</b>	<b>38 144</b>
<b>Excédent</b>	<b>28 220</b>	<b>23 832</b>

## 10. Informations sur la politique de rémunération

### 10.1 Informations qualitatives

Compte tenu de la taille de la Société, de son organisation interne ainsi que de la nature, de l'**étendue** et de la **complexité** de ses activités, la Société publie ses informations relatives à la politique de rémunération telles qu'exigées par **MIFIDPRU 8.6**.

La **Déclaration de politique de rémunération** (« **RPS** ») est adoptée chaque année par le **Conseil d'administration** de TRCEL. Le **CEO** supervise la revue et la mise à jour annuelles de la RPS, lesquelles incluent une analyse de toutes les nouvelles propositions d'embauche ainsi que des données additionnelles fournies par les départements **Ressources humaines** et **Juridique**. Le Conseil assume la responsabilité ultime de la mise en œuvre de la RPS. La Société faisant partie d'un groupe, elle s'appuie sur un **comité de rémunération de groupe** qui examine la RPS **chaque année**.

Le dispositif de rémunération de TRCEL comprend le **salaire de base** (rémunération fixe), les **avantages** (rémunération fixe) et les **bonus** (rémunération variable). Tous les éléments sont déterminés sur une **base neutre du point de vue du genre**.

Des **bonus discrétionnaires annuels** sont attribués en fonction de la performance financière de TRCEL ainsi que de la performance financière et/ou non financière de chaque individu (pour les équipes de trading, cela inclut la performance de l'équipe concernée).

Des **bonus de performance de trading** sont attribués aux membres éligibles des équipes de trading. Les personnes éligibles reçoivent des niveaux variables de participation aux profits générés pour TRCEL (ajustés des coûts liés à l'équipe du trader), le montant du bonus étant calculé à l'aide d'une **analyse du ratio de Sharpe**. La performance **non financière** de l'individu, y compris le respect des **politiques et procédures** de TRCEL, est également prise en compte pour déterminer le montant de l'attribution.

TRCEL a identifié des **Material Risk Takers (MRT)** conformément aux règles applicables pour **2024** en lien avec **SYSC 19G.5**. La rémunération des MRT a été délivrée conformément à **SYSC 19G.6**.

## 10.2 Informations quantitatives

Dans un souci de **confidentialité**, le tableau ci-dessous regroupe tous les **MRT** (y compris la haute direction et autres).

**Tableau 10.2.1 — Montants attribués à l'ensemble du personnel en 2024 (£'000)**

	Nombre de personnes	Fixe	Variable	Total
<b>Tous les MRT</b>	6	1 770	6 269	8 039
<b>Autres personnels</b>	123	19 242	20 910	40 152
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>21 012</b>	<b>27 179</b>	<b>48 191</b>

**Tableau 10.2.2 — Montants attribués aux MRT en 2024 (£'000)**

	Nombre de personnes	Montant (£'000)
<b>Rémunération variable garantie</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Indemnités de départ</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Montant le plus élevé d'indemnité de départ</b>	<b>S/O</b>	<b>S/O</b>

**Tableau 10.2.3 — Montant et forme de la rémunération variable attribuée en 2024 (£'000)**

	Non différée	Différée	Total
<b>Total</b>	2 726	3 543	6 269
<b>Espèces</b>	2 726	438	3 164
<b>Non monétaire</b>	–	3 105	3 105

**Tableau 10.2.4 — Rémunération variable attribuée les années précédentes**

	Acquisition en 2024	Acquisition future	Total (£'000)
<b>Total</b>	2 053	10 191	12 245

Par souci de confidentialité, la rémunération variable **différée** attribuée les années précédentes à **deux personnes** n'a pas été divulguée, car sa publication ne permettrait plus de préserver l'anonymat des informations individuelles.

## 11. Politique d'investissement (MIFIDPRU 8.7)

La Société ne détient **aucune participation** dans une société dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et représentant **5 % ou plus** des **droits de vote** de cette société.